



La Conduite d'Expertise

Lundi 23 avril 2018

De 16H30 à 19H30

*Siège de la Compagnie des Experts
MEYLAN*

Cette formation est menée par :
Monsieur Dominique ESCARON

*Membre de la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble
Ingénieur*

Expert EEA & CESAM - Médiateur CNPM - Arbitre AFA

Expert près la Cour d'Appel de Grenoble

Expert près la Cour Administrative d'Appel de Lyon

Expertises 3D, 12 place Jean Moulin 38000 Grenoble

escaron@experts-3D.com 06 80 31 99 31

Chère Consoeur, Cher Confrère,

La Compagnie organise en collaboration avec Monsieur ESCARON une formation principalement destinée aux nouveaux Experts judiciaires, dont vous trouverez ci-après le détail :

LE PROGRAMME

Vous êtes désigné Expert judiciaire par une ordonnance d'un Tribunal :

1. CONTEXTE, de votre désignation et ce que l'on vous demande
2. DEROULEMENT DES OPERATIONS, les étapes clés
3. METHODE GENERALE EXPERTALE, principe d'investigation et d'analyse
4. LE RAPPORT, le produit fini comment le structurer
5. CRITERES QUALITATIFS, à garder en tête
LA SUITE, après le dépôt du rapport

Une attestation de formation ainsi que le support du cours vous seront transmis à l'issue de la séance.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'être assuré(e) de notre considération dévouée.



Didier RIGAL
Président de la Compagnie

Meylan, le 15 février 2018

Veillez garder une copie de ce bulletin d'inscription en justificatif de facture

COUPON-REPONSE
A retourner avant le 9 avril 2018

A retourner à la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble
Par courrier : 5 B Chemin de la Dhuy – 38240 Meylan
Par mail : secretariat@expertsdejustice-grenoble.org

Mme - M :

Spécialité : Courriel :

Participera à la formation Conduite d'expertise du 23 avril 2018

Gratuité pour les membres de la Compagnie

Participation financière de :

150 € par séance pour les Experts non membres ou Candidats

75 € par séance pour les Experts membres des Compagnies de Chambéry et Lyon

